

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre septembre, à dix huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de Barneville-Carteret, légalement convoqués, se sont rassemblés au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur David LEGOUET, Maire.

Etaient présents :

Mesdames et messieurs

David LEGOUET, Maire, Annie POISSON, Edwige PERINET, Jean-Pierre LEQUERTIER, France COSTA-TORRO, Maires Adjointes, Bruno MEDA, Gilbert CHODORGE, Yannis GIRARD, Yveline BONNET, Marie-José NAGLE, Tony ALFEREZ, Bertrand LADUNE, Vincent ARNAUD, Julie MESNIL, Yannick BEAUGRAND, Florence PEYROT.

Absents excusés :

Guy LEPREVOST a donné pouvoir à Monsieur le Maire,
Catherine POT a donné pouvoir à Bertrand LADUNE
Cédric ASSELINE.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h35.

Madame Yveline BONNET est désignée secrétaire de séance, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la séance du 11 juillet 2024 est approuvé à l'unanimité.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'inscription des deux questions diverses suivantes à l'ordre du jour :

- Approbation du rapport de la CLECT
- Aide à l'installation du nouveau médecin.

Informations :

Monsieur le Maire donne plusieurs informations :

- Arrivée du 2^{ème} médecin, le docteur KOFFI

Il précise qu'une conférence de presse a eu lieu en présence des deux médecins, des membres du PLSA, de la CPAM, de l'ARS et de la Mairie.

Il est très satisfait de cette arrivée. Il y a un très bon esprit d'équipe entre les professionnels de santé de la Côte des Isles.

Il rappelle que, lorsque les collectivités travaillent ensemble, il est possible de trouver des solutions :

La région a mis en place des tests COVID et une téléconsultation pendant la période COVID

Le département a délocalisé un pôle PMI sur la commune, ce qui est très important pour les familles.

Le Cotentin travaille sur un centre de santé de médecins salariés

La CPAM apporte son analyse à chaque contact,

La commune apporte son soutien à l'installation de professionnels de santé par une aide financière.

Dragage du port :

Monsieur le Maire fait état de l'article dans le journal La Manche Libre au sujet du dragage du bassin du port où il est écrit un grand nombre d'inepties. Il rappelle que suite à plusieurs études scientifiques depuis 1980, les sédiments vont du Nord vers le Sud. Les sédiments seront déposés au large et ne remonteront pas le courant pour se déposer sur la plage d'Hatainville.

L'enquête publique a été validée, les études techniques ont été réalisées par la SPL des Ports de la Manche et le Département et validées par les services de l'Etat.

Les travaux vont se dérouler de la mi-octobre 2024 à fin avril 2025. Après ces travaux, la canalisation sera enlevée.

Lecture du communiqué de presse de la SPL des Ports de la Manche à ce sujet :

La SPL des ports de la Manche va entreprendre, durant l'hiver 2024-2025, les opérations de dragage du bassin à flot.

Les équipes de la SPL des ports de la Manche sont déjà mobilisées jusqu'au 19 septembre pour préparer l'installation des canalisations afin que la drague Vénus Manche puisse intervenir.

Conformément à l'arrêté préfectoral du 21 juillet 2023, les travaux de dragage interviendront de mi-octobre 2024 à fin avril 2025. La drague Vénus Manche se déplacera dans le bassin à flot afin de retirer environ 60 000 m³ de sédiments qui constituent une gêne pour les usagers du port.

Les sédiments seront ensuite refoulés en mer au moyen de ce réseau de canalisations d'une longueur de 2,650 kilomètres jusqu'à un point de rejet situé sur l'estran, en dehors du havre.

Ce point de rejet a été choisi car il permet d'avoir une très bonne dispersion des sédiments en raison des courants, de favoriser le rechargement naturel des sites en érosion en séparant les limons et les sables et de limiter l'impact sur la faune et la flore peu présentes à cet endroit de l'estran.

Les opérations de dragage auront lieu à marée descendante, à partir d'une heure avant la pleine mer jusqu'à 5 heures après la pleine mer.

- Bail le TERMINUS

Monsieur le Maire rappelle qu'un bail a été établi avec les gérants du TERMINUS qui précisait que les travaux revenant au propriétaire (la commune) seraient pris en charge par les gérants. En contrepartie d'un non-paiement des loyers estimés à 1 200€ jusqu'à la date de fin d'amortissement du coût des travaux.

Cependant, un avenant doit être signé, car depuis la signature du bail, les loyers évoluent chaque année d'après l'indice du coût de la construction. Compte tenu des travaux (environ 450 000€) et afin que la commune rembourse les gérants, les loyers ne seront pas payés pendant 25 ans environ.

- Bilan de la saison :

Monsieur le Maire informe qu'il y a eu environ 120 animations, soit deux par jours.

Le week-end du 13 et 14 juillet 2024 a été une vraie réussite avec beaucoup d'événements qui se sont déroulés sans encombre.

Les autres animations se sont ensuite enchaînées :

- Cin'été une fois : réel succès avec une collecte de donc de 16 200€ redistribués aux deux associations « Rêves d'enfants » et pédiatrie de l'hôpital Pasteur.
- Le cirque Fantasia : très belles représentations.
- Fêtes de la Mer : 40^{ème} anniversaire

Monsieur le Maire a reçu des compliments et des remerciements. Il remercie l'ensemble des élus et du personnel pour cette belle saison.

Au niveau de la fréquentation, il y a eu du monde en juillet, mais selon les retours, la consommation a été inférieure à celle de 2023. Le mois d'août a été identique à celui de 2023.

- Forum des associations : Edwige PERINET précise que 39 associations étaient présentes, ce fut une belle réussite avec beaucoup d'échanges entre les associations. La nouvelle configuration avec une ouverture le matin de 9h00 à 13h00 a satisfait tout le monde.
- Inauguration des voies douces : Monsieur le Maire rappelle que la commune a pu bénéficier du Plan Vélo du Conseil Départemental pour aménager les voies douces, (sous maîtrise d'ouvrage départementale) l'Avenue de la Mer, le pont du Havre, la rue des Prés Salés, la rue des Ormes jusqu'au Pôle Nautique. Avec cette réalisation, la commune compte désormais plus de 6kms de voies douces. Elles sont très appréciées des coureurs, marcheurs...

L'inauguration a eu lieu le 10 septembre, à l'initiative du Conseil Départemental, les membres invités ont pu sillonner le parcours à vélo, jusqu'au Pôle Nautique où la cérémonie s'est clôturée en présence de Monsieur le Préfet.

Monsieur le Maire précise que les projets avancent quand l'ensemble des collectivités travaillent ensemble. Le Président du Conseil Départemental a souligné ce point également.

Aménagement de la passerelle du Tôt : Incivilités

Monsieur le Maire fait état d'incivilités sur ce secteur récemment aménagé : vols de plants, arbustes cassés, panneau arraché...



Certains riverains ont reproché à la Mairie d'avoir coupé une haie remarquable, alors qu'elle était composée de ronciers et d'épines.

Monsieur le Maire rappelle que lors des travaux un mur a été découvert. Ce mur n'était pas en pierre sur toute sa surface. L'ouvrage devait être consolidé et un enduit a été réalisé. La couleur sable mouillé a été choisie par les employés communaux et des habitants du village du Tô. Du mobilier urbain sera installé et ce sera l'endroit idéal pour admirer le fond du Havre.

Construction de résidences

Monsieur le Maire souhaite faire un point sur les constructions de résidences sur l'ensemble de la commune. A cet effet, il rappelle l'article dans le dernier bulletin municipal.

Il entend beaucoup de choses à ce sujet.

Il rappelle qu'avant de valider un permis de construire, ce dernier est analysé par le Centre Instructeur qui est un service mutualisé du Cotentin. Ils ont un regard technique sur la conformité des lois et règlements applicables sur le territoire : PLU, PPRL, Loi Littoral...

Si le permis de construire est conforme, il est signé, dans le cas contraire, la demande est refusée.

Il convient de suivre les recommandations du Service Instructeur. Dans le cas contraire le permis pourrait être attaqué et la commune, si elle perd le recours, devrait verser des indemnités qui peuvent être très importantes et mettre à mal les finances de la commune.

Quand il y a un recours gracieux, ce qui a été quelque fois le cas, une réunion est organisée avec les requérants et les promoteurs pour trouver un accord.

En aucun cas, il n'y a de la part des élus, du copinage ou de l'arbitraire comme certains commentaires mal intentionnés le prétendent.

Bertrand LADUNE explique que ce qui inquiète certains habitants, c'est la multiplication de ces résidences. Il donne pour exemple la publicité en cours pour la résidence des Planquettes qui fait état d'acquisition de « votre résidence secondaire » avec un prix proche des 4 000€ le m².

Vincent ARNAUD a pris bonne note de l'exposé de Monsieur le Maire sur la conformité aux règlements applicables pour accepter les permis de construire. Mais il s'interroge sur le fait de pouvoir changer ces lois et règlements.

Monsieur le Maire précise que ce n'est pas si simple et surtout très long. Le PLUi est en cours de travaux, mais à son avis préciser « pas d'immeuble » dans un règlement d'urbanisme est impossible, ce qui est pris en compte, depuis la suppression du Coefficient d'Occupation des Sols, c'est l'emprise au Sol.

De plus la loi ZAN va dans le sens d'une densification des constructions.

Les terrains vendus aux promoteurs appartiennent à des personnes privées qui saisissent l'opportunité du marché actuel et on ne peut les blâmer. De plus, les promoteurs font des études de marché avant d'engager de tels travaux et le marché est fructueux, notamment en raison de l'attractivité de la commune.

Vincent ARNAUD précise que la première résidence, rue du Port est une initiative communale.

Monsieur le Maire ne comprend pas cette inquiétude. En effet, il n'y a plus beaucoup de terrains et les résidences ne sont pas présentes sur l'ensemble du territoire.

Il est vrai que ces résidences ne sont pas forcément accessibles aux jeunes couples, mais Monsieur le Maire rappelle la création de 19 logements HLM au niveau du Skate Park, la cession du bâtiment de la rue des Ecoles à la SA HLM du Cotentin, récemment votée, pour 9 logements, le projet de village saisonnier, la mise en colocation du Presbytère pour les saisonniers et apprentis, la création d'un lotissement communal pour les primo accédants...

A ce propos, Jean-Pierre LEQUERTIER informe que les travaux de viabilisation du lotissement communal ont débuté lundi dernier.

Bertrand LADUNE précise que ce qui inquiète vraiment c'est la publicité pour les résidences secondaires. Jean-Pierre LEQUERTIER présente la pub COGEDIM qui ne fait pas état de résidences secondaires. Monsieur le Maire rappelle que sur les 41 logements en construction à côté de la Mairie, 2/3 devraient être occupés par des personnes à l'année.

Monsieur le Maire demande combien de personnes se plaignent auprès des élus minoritaires ? Vincent ARNAUD estime qu'environ 50% de la population s'inquiète. Monsieur le Maire est très étonné de ce chiffre puisque les élus de la majorité ont le retour de personnes satisfaites.

Julie MESNIL rappelle que les personnes s'inquiètent et qu'ils ont eu des retours. Ils ont juste demandé si les règles d'urbanisme pouvaient changer et ils ont bien compris que ce n'était pas possible.

Marie-José NAGLE précise que de toute manière, il n'y aura plus de terrains et que les projets de résidences vont s'arrêter naturellement. Jean-Pierre LEQUERTIER et Gilbert CHODORGE précisent qu'en effet, le marché va s'équilibrer. Pour que les constructions débutent, il y a une obligation d'un certain pourcentage de ventes.

Fondation du Patrimoine avec les « Amis de la Chapelle Saint Louis » :

La signature de la troisième convention a eu lieu. Elle permet à l'association de pouvoir récolter des fonds pour la rénovation de la chapelle.

Monsieur le Maire rappelle que l'édifice étant communal, la commune règle les factures TTC et perçoit le FCTVA. L'association rembourse les travaux sur les montants HT.

Cérémonies des 18 de chaque mois :

Monsieur le Maire rappelle que chaque 18 juin, une cérémonie a lieu au Monument de la coupure du Cotentin pour la libération de Barneville-Carteret et l'appel du 18 juin 1940. Au début seuls les drapeaux Américains et Français étaient hissés, puis le drapeau Anglais a été rajouté.

En discutant avec le Président de l'Union Nationale des Combattants, Monsieur le Maire a appris que 12 pays ont participé au Débarquement de Normandie en plus des Etats unis, de l'Angleterre et de la France. Il a donc été convenu que chaque 18 du mois, un drapeau représentant ces pays serait hissé. Les ambassades ont été contactées afin qu'elles puissent transmettre une biographie ou une anecdote de soldats de leurs pays et leur hymne.

18 juillet : Australie

18 août : Belgique

18 septembre : Danemark

18 octobre : Grèce

18 novembre : Luxembourg

18 décembre : Norvège

18 janvier : Nouvelle-Zélande

18 février : Pays-Bas

18 mars : Pologne

18 avril : République Tchèque

18 mai : Slovaquie

Le 18 juin, le drapeau canadien est hissé puisque le Canada a fourni le plus gros contingent de ces douze pays.

Les conseillers municipaux et la population sont cordialement invités à ces cérémonies qui se déroulent à 11h30.

Les ambassades de Belgique et du Danemark ont transmis leurs remerciements, et celles du Luxembourg et du Danemark, des biographies.

Monsieur le Maire, Cher David Legouet,

Je tiens à vous adresser mes plus sincères remerciements pour votre message et votre engagement dans la commémoration de la coupure du Cotentin. Je suis très touché par votre initiative d'honorer chaque mois les militaires des différents pays alliés tombés en Normandie durant la Seconde Guerre mondiale.

Je suis particulièrement touché et reconnaissant par le geste émouvant de hisser notre drapeau au monument de la coupure situé à Barneville-Carteret. Cet acte de reconnaissance et de respect témoigne de l'attachement de votre commune aux valeurs de liberté et de solidarité qui ont uni nos nations dans les heures les plus sombres de notre histoire commune.

Je vous remercie également pour l'envoi du discours prononcé lors de la cérémonie ainsi que des photographies qui reflètent l'émotion et le recueillement de ce moment.

Dans l'espoir de pouvoir vous rencontrer prochainement, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations les plus distinguées.

À vous, respectueusement,



*Monsieur David Legouet
Maire de Barneville-Carteret
Mairie de Barneville-Carteret
Place de la mairie
50270 Barneville-Carteret*

Danemark :

Cher Monsieur Lagouet,
 Nous vous remercions pour votre message et pour les photos de la cérémonie, et au nom de l'ambassade royale du Danemark, je tiens à vous remercier encore une fois pour votre engagement. Cela est une très noble intention. N'hésitez pas à revenir vers moi si d'autres cérémonies impliquant le Danemark sont envisagées :
 Bien cordialement,
 Birgit Piccirillo

- Organisation de la Réunion Publique Municipale le 17 Octobre 2024 à 18h00 à la salle des Douits.

L'ordre du jour de cette réunion sera le bilan de ce qui a été fait depuis la dernière réunion publique de 2022 ainsi que les projets jusqu'à la fin du mandat et un échange avec la population.

- Rappel : le recensement de la population aura lieu en début d'année 2025. Un appel aux agents recenseurs est lancé.

ORDRE DU JOUR

1 Choix des entreprises pour les travaux d'aménagement de l'espace inclusif place Terminus

La consultation relative aux travaux d'aménagement de l'espace intergénérationnel inclusif place Terminus est terminée. L'Atelier du Marais, Maître d'œuvre, a procédé à l'analyse des offres et a effectué la présentation de son rapport devant la commission le 12 septembre 2024. Vincent ARNAUD remarque qu'il y a une grosse différence entre les estimations et les montants présentées par les entreprises. Le Maître d'œuvre a précisé qu'il avait vu un peu juste dans ses estimations.

Les offres sont les suivantes :

Lot 1 :	Estimation 184 130,00	Base HT	Variante
Colas		231 031,72	229 285,72
Ouest Terrassement		189 475,00	
Eurovia		236 874,57	
Mastellotto		264 567,58	
Boucé TP		199 958,50	
Lot 2 : Aire de jeux	Estimation : 162 550		
Quali cité atlantique		166 221,40	
Vallois		186 661,46	
Lot 3 : Espaces verts	Estimation : 42 302,50		
Ratel		87 936,50	
Vallois		54 386,04	

Après application des critères de pondération qui étaient fixés ainsi dans la consultation :

40% pour le prix et 60% pour le mémoire technique, le classement est le suivant :

Lot 1

Entreprises	OFFRE DE BASE				VALEUR TECHNIQUE	TOTAL	Rang
	Montant € HT à l'ouverture	Montant € HT corrigée	% estim	Points /40	Points /60		
COLAS	231 031,72 €	231 031,72 €	30,6%	18,1	55,0	73,1	2
COLAS variante	229 285,72 €	229 285,72 €	29,6%	19,0	55,0	74,0	1
EUROVIA	236 874,64 €	236 874,64 €	33,9%	15,0	53,0	68,0	4
MASTELLOTO	264 567,58 €	264 567,58 €	49,5%	0,4	39,0	39,4	6
OUEST TERRASSEMENT	189 475,00 €	189 475,00 €	7,1%	40,0	31,0	71,0	3
SAS BOUCE	199 958,50 €	199 958,50 €	13,0%	34,5	20,0	54,5	5
Estimation	176 930,00 €						

Lot 2 :

Entreprises	OFFRE DE BASE				VALEUR TECHNIQUE	TOTAL	Rang
	Montant € HT à l'ouverture	Montant € HT corrigée	% estim	Points /40	Points /60		
QUALI-CITE	166 221,40 €	166 221,40 €	-4,2%	40,0	22,0	62,0	2
VALLOIS	186 661,46 €	186 661,46 €	7,6%	27,7	60,0	87,7	1
Estimation	173 460,00 €						

Lot 3 :

Entreprises	OFFRE DE BASE				VALEUR TECHNIQUE	TOTAL	Rang
	Montant € HT à l'ouverture	Montant € HT corrigée	% estim	Points /40	Points /60		
PAYSAGES RATEL	87 936,50 €	87 936,50 €	41,6%	0,0	29,0	29,0	2
VALLOIS	54 386,04 €	54 386,04 €	-12,4%	40,0	59,0	99,0	1
Estimation	62 113,00 €						

La commission vous propose de retenir les offres suivantes, arrivées en première position au classement :

Lot 1 : Entreprise COLAS pour son offre variante : 229 285.72

Lot 2 : Entreprise VALLOIS : 186 661.46

Lot 3 : Entreprise VALLOIS : 54 386.04

Soit un total de 470 333.22€ HT

A titre informatif, Monsieur le Maire fait le point des subventions sollicitées :

Contrat de Pôle de Service : 164 153€ et bonification de 32 831€

Fonds de concours du Cotentin : 80 908€

Soit un total de 277 892€

Bilan estimatif

Désignation	Montant HT
Atelier du Marais – tranche préparatoire (réglé)	8 400.00€
Atelier du Marais – Maîtrise d'œuvre	22 949.97€
Mesnil System – mission SPS	2195.00€
Travaux	470 333.22€
Levé TOPO Savelli (réglé)	2485.00€
TOTAL	506 363.19€

Dépenses : 506 363.19€

Recettes : 277 892.00€

RAC : 228 471.19€

Toutes explications entendues, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le choix de la commission et autorise Monsieur le Maire à signer les marchés correspondants.

2 – Décision modificative :

Monsieur le Maire précise qu'il convient d'ajuster certains crédits au budget, notamment sur les lignes « admissions en non valeurs » et subventions.

Les admissions en non valeurs qui vont être votées au point suivant s'élèvent à 643.62€

Il convient donc d'alimenter la ligne pour régler ce montant

Il est également inscrit à l'ordre du jour un projet de demande de subvention pour l'opération Bord à Bord, pour un montant de 5 000€. Il convient d'abonder la ligne subventions aux associations si ce vote est validé.

Enfin, il vous sera proposé une aide pour l'installation du nouveau médecin. En prévision, il convient d'abonder le compte à hauteur de 10 000€

Proposition de décision modificative :

Article 6541 : + 644€

Article 6817 : - 644€

Article 6233 : - 5000€

Article 65748 : + 5000€

Article 20421 : + 10 000€

Article 2313-930 : - 10 000€

Le Conseil Municipal valide cette décision modificative à l'unanimité.

3 - Admissions en non-valeurs :

Monsieur le Maire informe que la Trésorerie a transmis un état d'admissions en non-valeurs concernant des dettes anciennes pour

- Le port pour 37.93€
- L'assainissement pour 154.48€
- Une occupation du Domaine Public pour 334.05€
- La cantine pour : 117.16€, soit un total de 643.62€ qu'il convient d'admettre en non-valeurs. Les relances auprès des personnes concernées démontrent soit de l'insolvabilité, soit un décès sans héritiers déclarés.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte que soit inscrite en non-valeurs, la somme de 643.62€.

4 – Annulation de pénalités pour des levées de garantie des travaux de la SNSM et de l'aménagement du boulevard Maritime

Lorsqu'un marché public est signé, une retenue de garantie pour chaque lot d'un montant en général de 5% du montant du marché est conservé en Trésorerie jusqu'à la fin du délai de parfait achèvement. En 2020, plusieurs entreprises ont travaillé sur l'abri SNSM et sur le boulevard Maritime et le certificat de levée des réserves permettant à la Trésorerie de reverser les sommes concernées à l'entreprise n'a pas été fait à l'époque pour les Clôtures du Cotentin pour l'abri SNSM et pour COLAS pour le boulevard Maritime.

Les mandats ont été rejetés aux motifs que les travaux auraient dû se terminer à une certaine date et que le procès-verbal de fin de travaux est daté ultérieurement. La Trésorerie estime qu'il doit y avoir des pénalités de retard.

Une délibération du Conseil Municipal peut annuler ces pénalités. C'est ce que Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, compte tenu de l'ancienneté de ces travaux et du peu de délai entre les dates prévues de fin de chantier et la signature du procès-verbal. (2 juin 2021 et PV signé le 26 juin 2021 et 12 mars 2020 et PV signé le 20 mai 2020).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte de ne pas appliquer les pénalités de retard ci-dessus exposées.

5 – Demande de subvention au titre des Fonds Européens LEADER pour l'acquisition d'un WOODY BUS.

Monsieur le Maire rappelle que la commune disposait d'un bus et par la suite, elle a mis en place un service de transport scolaire sur son territoire avec les services du Département et depuis les transferts de compétence, avec la Communauté d'Agglomération du Cotentin. Cette prestation a un coût, puisque le choix des élus fût de conserver ce service gratuit pour les familles. Le montant à régler est d'environ 6500€ par an, pour finalement peu d'enfants transportés (pour moins de 8 élèves). De plus avec la nouvelle organisation des transports visant à optimiser leur remplissage, le bus utilisé pour l'école de Barneville-Carteret est le même que celui du collège et régulièrement, les enfants arrivent juste à l'heure, voire en retard. Ce système nécessite également la présence d'une ATSEM pour la surveillance et cette dernière doit suivre le circuit jusqu'au collège de Port-Bail et cette année, le bus arrive

régulièrement en retard.

Monsieur le Maire a rencontré une société au Salon des Maires en 2023 et il propose un autre système et s'est renseignée sur le « WOODY BUS », avec en priorité le transport scolaire.



Il pourrait également être utilisé pour des navettes vers les plages en saison et pour les marchés du jeudi et du samedi.

Il y a un bon retour, le conducteur pédale, et les passagers également.

Son coût est de 20 500€HT. La présente délibération porte sur une demande de Fonds LEADER à hauteur de 80%, soit 16 400€, avec un autofinancement pour la commune de 20%, soit 4 100€.

Vincent ARNAUD demande si Monsieur le Maire a pu voir pour les « Rosalies » du Pôle Nautique, compte tenu de l'arrêt de l'activité ? Monsieur le Maire lui répond que c'est prévu.

Monsieur le Maire précise qu'avec Annie POISSON, ce projet ludique a été présenté parents d'élèves qui sont favorables.

Julie MESNIL demande si la re commercialisation de ce WOODY BUS est à nouveau autorisée après l'explosion d'une batterie le 16 septembre ? Monsieur le Maire lui répond qu'il va se renseigner. Si le projet aboutit, la commune devra assurer ce matériel qui a une vitesse de circulation de 30km/h.

Toutes explications entendues, le Conseil Municipal valide ce projet et autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions correspondantes.

6 - Remboursement de frais scolaires pour élèves domiciliés à Barneville-Carteret et scolarisés sur une autre commune :

Monsieur le Maire informe que les mairies de Lessay et de Picauville ont transmis des notes de frais pour les dépenses scolaires pour deux enfants qui sont scolarisés dans leurs établissements.

Il s'agit de l'enfant Margaux ASSELINE, en garde alternée entre Picauville et Barneville-Carteret pour un montant de 270[€] (540€ /2 en raison de la garde alternée) et de l'enfant Benoît

HUET, scolarisé en classe ULIS à Lessay, pour un montant de 588.43€, la Mairie de Lessay a également transmis une convention à hauteur de 336€ pour la participation au restaurant scolaire.

Sur ce dernier point, après une demande de renseignement auprès de la Préfecture sur l'obligation ou non de participation pour la cantine, cette dernière a répondu que ce n'était pas une dépense obligatoire. Cela relève d'un accord entre les communes. Annie POISSON précise que lorsque les familles sont en difficulté, elles peuvent s'adresser au CCAS ou bien solliciter l'Assistante Sociale pour une aide au règlement. Elle informera la Mairie de Lessay.

Toutes explications entendues, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la participation de la commune aux dépenses de fonctionnement relatives aux frais scolaires de Picauville et de Lessay et rejette la demande de participation aux frais de fonctionnement du restaurant scolaire de Lessay.

7 – Remboursement d'une facture de destruction d'un nid de frelons asiatiques :

Monsieur le Maire informe que Madame Sylvie LACOSTE, domiciliée 11 rue des Fauvettes a fait détruire un nid de frelons le 15 août par l'entreprise DN Guêpes. La Mairie étant fermée, elle n'a pas pu contacter l'accueil pour faire la déclaration auprès de la FDGDON. Elle demande la possibilité de remboursement du montant de 80€ par la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, ACCEPTE le remboursement de cette facture.

Suite à une demande, Monsieur le Maire précise qu'il reviendra devant le conseil pour préciser si le nombre de nids est en recrudescence. Il rappelle que les nids ne sont plus détruits mais imbibés d'un produit.

8 – Remboursement d'un remplissage d'extincteur Pharmacie de la Côte des Isles (oubli dans l'ordre du jour)

Monsieur le Maire précise que la Pharmacie de la Côte des Isles a utilisé son extincteur pour commencer à éteindre un feu d'une poubelle de ville à proximité en attendant les pompiers. Obligée de faire remplir cet extincteur, elle demande le remboursement de ce remplissage pour un montant de 54€.

Le Conseil Municipal valide cette proposition moins une abstention de Julie MESNIL puisqu'elle estime que la commune aide beaucoup les professionnels de santé et que la somme de 54€ semble dérisoire.

9 – Correction du tableau des emplois communaux :

Monsieur le Maire précise qu'un agent a été promu au grade d'Agent de Maîtrise au 1^{er} septembre et après vérification, il s'avère qu'il y a une erreur sur le tableau des emplois communaux. Le grade y figurant est Agent de Maîtrise Principal. Il convient de régulariser cette erreur.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette modification.

10 – Convention de servitudes ENEDIS (Parc de la Mairie) :

ENEDIS a transmis une convention de servitude de passage sur des terrains communaux pour le raccordement collectif de la construction KAUFMANN et BROAD.

Monsieur le Maire souhaiterait que le tracé soit revu car il emprunte notamment le parc de la Mairie et le terrain derrière l'EHPAD.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la proposition de Monsieur le Maire et souhaite un autre tracé. Monsieur le Maire n'est pas autorisé à signer la convention présentée.

11 – Subvention exceptionnelle « Bord à Bord », régates inter-ports nationale du 2 au 6 octobre – Port de Barneville-Carteret.

Monsieur le Maire précise que Pierrick LEDARD, Président de l'association « la bord à bord débarque en Normandie », a transmis un courrier sollicitant une subvention pour la manifestation nautique qui se déroulera au Port de Barneville-Carteret.

Il explique que chaque année, un port français organise un évènement nautique national 'Bord à Bord » destiné aux équipages de salariés des ports de plaisance.

La dernière édition a eu lieu à Fréjus. Cette année, la candidature de la SPL des Ports de la Manche a été retenue et l'édition 2024 se déroulera au port de Barneville-Carteret du 2 au 6 octobre 2024. C'est la première fois que cet évènement se déroule en Normandie.

Sur un budget de 135 000€, l'association sollicite une subvention de 5 000€.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la subvention demandée pour un montant de 5000€.

12 – Besoin d'unité foncière Impasse Sans Soucis pour stockage des containers

Monsieur le Maire informe que les containers poubelles stockés dans l'Impasse Sans Soucis posent un réel problème pour les riverains, pour leur ramassage... Monsieur le Maire propose que la commune se positionne afin de pouvoir mettre en œuvre son droit de préemption au cas où une petite parcelle de terrain viendrait à être vendue dans ce secteur et pourrait être aménagée pour accueillir ces containers.

Toutes explications entendues, le Conseil Municipal valide la proposition de Monsieur le Maire.

13 – Besoin d'unité foncière avenue de la Mer pour poursuivre et accélérer la dynamique du secteur de Barneville-Plage :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de poursuivre le développement de Barneville-Plage et de mettre en avant son attractivité. Depuis trois ans, plusieurs commerces se sont installés et ont malheureusement déposé le bilan en raison notamment de loyers trop élevés. Il propose comme pour le point précédent, qu'au cas où un local se libèrerait, la commune puisse mettre en œuvre son droit de préemption pour permettre l'implantation de commerces avec un loyer modéré pour un maintien dans le temps et encourager une ouverture à l'année. Il précise évidemment que le prix de vente devra être raisonnable.

Le Carpe Diem et le Kebab, dans des locaux communaux fonctionnent bien.

Bertrand LADUNE demande si Monsieur le Maire a le bilan des commerces qui ont fermé sur Barneville-Plage ?

Monsieur le Maire lui répond qu'il y a la poissonnerie, le toilettage canin, Cot Activ, un K Bab, l'épicerie.

Bertrand LADUNE précise qu'en effet, il y a un travail à faire sur la plage, peut être avec la même perspective sur le Bourg et Carteret, par le biais de la commission développement économique ?

Monsieur le Maire répond que sur ces deux derniers secteurs, quand un commerce ferme, il est repris assez rapidement. C'est plus compliqué sur Barneville-Plage. Et pour que les commerces fonctionnent, il faut qu'il y ait des clients.

France COSTA-TORRO confirme qu'il y a un travail de fonds à mener sur le secteur de la plage. Bertrand LADUNE lui répond que justement par le biais de la commission développement économique il pourrait y avoir une réunion de travail sur les loyers, comment développer l'attractivité de la plage... Il précise également que le fait de préempter est un bon levier.

Yannick BEAUGRAND pense que des commerces éphémères seraient une solution.

Par rapport à l'attractivité du secteur de la plage, Monsieur le Maire rappelle les travaux engagés : l'aménagement du boulevard Maritime, les voies douces, les aires de jeux... mais il manque des commerces. Tous les bâtiments restants sont privés, s'il y a une vente, le Droit de Préemption de la Commune pourrait être activé.

Au sujet des commerces éphémères, Vincent ARNAUD approuve l'idée, encore faut-il qu'ils soient ouverts, il y avait encore beaucoup de monde la semaine passée avec les grandes marées.

Julie MESNIL demande si les loyers sont plus élevés à Barneville-Plage, Barneville-Bourg ou Carteret ? Monsieur le Maire n'a pas de réponse à lui apporter.

France COSTA-TORRO précise qu'il y a certes le problème des loyers, mais que certains commerces sur Barneville-Plage sont fermés depuis très longtemps.

Toutes explications entendues, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la proposition de Monsieur le Maire de faire appliquer le Droit de Préemption sur le secteur de la plage pour développer le commerce.

14 – Approbation du rapport de la CLECT /

Monsieur le Maire précise que le rapport de la CLECT porte sur l'évaluation des charges transférées suite au transfert du Podium (Les Pieux) et du Pôle de Santé Libéral Ambulatoire (PSLA La Hague). Il a été adopté à l'unanimité moins 15 abstentions. Il sera ensuite présenté au Conseil Communautaire du 26 septembre.

Ce rapport doit être soumis à l'approbation de l'ensemble des conseils municipaux des 129 communes membres. Il sera adopté si la majorité qualifiée des communes (la moitié des communes représentant les 2 tiers de la population de l'EPCI ou les 2 tiers des communes représentant la moitié de la population de l'EPCI) adopte ce rapport.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- D'adopter le rapport d'évaluation de la CLECT transmis le 10 septembre 2024 par la Présidente de la CLECT.

15 - Avis pour aide installation nouveau médecin

Monsieur le Maire rappelle que le Docteur KOFFI a pris ses fonctions au Pôle Santé depuis lundi.

C'est ainsi un deuxième médecin qui accueille les patients sur la commune.

Pour poursuivre l'action de la municipalité pour l'aide à l'installation, il est proposé que le logement mis à sa disposition rue Guillaume le Conquérant, le soit à titre gratuit pendant un an et que le Conseil Municipal émette un avis favorable à une subvention à la SCI SAVARY pour l'acquisition d'un ordinateur et d'un électrocardiogramme portatif et une prise en charge du loyer du cabinet pour trois mois. Le détail sera transmis lors de la prochaine séance, mais il est nécessaire d'avoir un avis de principe.

Le Conseil Municipal, toutes explications entendues, valide ces principes à l'unanimité.

La séance est levée à 20 heures 10.

Vu, le Maire, David LEGOUET,



